

pas à S. A. E. d'esloigner pour le present Monseigneur le Prince, il me paroîtroit tres necessaire, que Mr. de Schutz eust ordre d'advertir ses amis d'entre les Whigs, lorsque l'invitation sera mise sur le tapis dans le Parlement, qu'en cas, qu'on ne puisse pas la differer à un autre tems, ils feront plaisir à S. A. E. de concourir avec les Tories pour l'invitation de Madame l'Electrice. En effect puisque c'est par succession et non par election que la maison se trouve appellée à la couronne d'Angleterre, comme estant la plus proche dans la ligne protestante, ce seroit faire tost à ses propres droits, et en particulier à ceux qui sont attachez à la personne de S. A. E., que de venir tout d'un coup à l'invitation du Prince et de negliger Madame l'Electrice, qui est expressement nommée dans l'acte de la succession et dans les prières publiques. Le principal inconvenient de cette affaire c'est sans doute le chagrin que la Reyne en pourroit concevoir. Mais autre qu'on apportera de ce costé cy tous les soins imaginables pour qu'Elle n'ait pas le moindre sujet de se plaindre de la conduite que Madame l'Electrice tiendra en Angleterre, la Reyne et ses ministres ne pourront vouloir aucun mal à S. A. E. d'une invitation qu'Elle n'aura aucunement recherchée, et qui ayant esté resolue sans sa participation par les deux chambres aura esté confirmée par la Reyne elle mesme, qui ne pourra pas refuser son consentement aux adresses que le Parlement luy presentera à cet egard.

Hierzu bemerfte nun Schütz in einer beiliegenden Copie vom 6. October aus London, also alten Stils: Pour faire aussi plutost inviter l'Electrice que le Prince Electoral, il faudroit se donner icy des mouvements et agir de la part de l'Electeur aupres des Whigs, ce que je ne crois pas estre aucunement à propos, mais je suis d'opinion, qu'il faut repondre comme par ce passé à ceux qui m'en parleront soit Whigs soit Torys et n'en toucher rien à aucun ministre de la Reyne, à moins qu'eux